



Conférence des Parties

Quatorzième session

New Delhi, 2-13 septembre 2019

Point 2 b) de l'ordre du jour

**Programme de développement durable à l'horizon 2030 : incidences pour
la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Modalités, critères et mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre
stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification (2018-2030)**

Modalités, critères et mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification (2018-2030)

Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 7/COP.13 et 13/COP.13,

Consciente de l'importance du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention,

Sachant que le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) arrivera à mi-parcours en 2024,

Accueillant avec satisfaction la proposition du Bureau de la Conférence des Parties sur les modalités, les critères et le mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030),

1. *Adopte provisoirement* les modalités, les critères et le mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), selon la proposition du Bureau de la Conférence des Parties figurant dans le document ICCD/COP(14)/3 ;

2. *Décide* de poursuivre, à sa seizième session en 2023, les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), y compris l'établissement de la version définitive des modalités, des critères et du mandat de l'évaluation et la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation et, à cette fin :

a) *Prie* le Bureau de la Conférence des Parties de réexaminer et, si nécessaire, d'actualiser les modalités, les critères et le mandat adoptés provisoirement pour l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), afin qu'ils soient adoptés à sa seizième session ;

b) *Prie également* le Bureau de la Conférence des Parties, lorsqu'il procédera au réexamen visé à l'alinéa a) ci-dessus, d'étudier la possibilité :

i) D'inclure l'impact et la durabilité parmi les critères d'évaluation ;



- ii) D'élargir l'évaluation de l'efficacité concernant la mise en œuvre du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) de façon à couvrir également des parties prenantes autres que les institutions et les organes de la Convention ;
 - iii) De garantir l'équilibre géographique et la représentation équilibrée des sexes dans les compétences externes qui sont utilisées pour préparer la première composante de l'évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire l'évaluation indépendante ;
 - iv) D'insister sur l'importance de consultations participatives sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation indépendante ;
- c) *Prie en outre* le Bureau de la Conférence des Parties d'informer, à la quinzième session, les Parties des débats en cours sur les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours aux fins de recueillir des éléments supplémentaires et de définir des priorités concernant sa proposition relative aux modalités, aux critères et au mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ;
- d) *Prie* le Bureau de la Conférence des Parties de définir le mandat d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), y compris l'objet, la composition et les principales modalités de celui-ci, et de le lui présenter pour examen à sa seizième session ;
- e) *Prie* le secrétariat d'indiquer le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) dans le projet de programme et de budget pour 2024-2025 qui doit lui être présenté à sa seizième session ;
- f) *Prie également* le secrétariat de lui rendre compte de l'application de la présente décision à sa quinzième session.
-